



TARIFS 2020

-Par Délibération du Conseil d'Administration en date du 17 janvier 2020, le forfait journalier hébergement est de **62,57 €** à compter du 1er janvier 2020.

-Par arrêté du Conseil Général du Nord en date du 31 mai 2020, les Tarifs Journaliers Dépendance sont fixés à compter du 1er juin 2020 à :

- Personnes en GIR 1 et 2 = **19,75 €**
- Personnes en GIR 3 et 4 = **12,53 €**
- Personnes en GIR 5 et 6 = **5,32 €** (Ticket modérateur)

Depuis le 1er janvier 2017, l'Etablissement bénéficie d'une dotation globale au niveau de la Dépendance. De ce fait, le reste à charge est calculé sur la base du forfait hébergement et du ticket modérateur.

En définitif, la part restante à charge du résident se détermine comme suit :

- A titre d'exemple pour un résident en GIR 1 et 2

Forfait Hébergement :	62,57 €
Tarif Dépendance GIR 5 et 6 :	+ 5,32 €
	67,89 € x 31 jours = 2 104,59 €

En conséquence, tous les résidents quelque soient leur classement en GIR doivent régler seulement le forfait hébergement et le ticket modérateur du GIR 5 et 6.

En cas de ressources insuffisantes, une demande de prise en charge à l'Aide-Sociale est envisageable. Le service administratif se tient à votre disposition pour plus d'informations.

41 Avenue Félix Baert 59380 BERGUES
Tél : 03.28.68.62.99 Fax : 03.28.68.53.19
Email : accueil@residence-saint-jean.fr